

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité



La Maire de Montreuil
Dominique VOYNET

Montreuil, le 3 octobre 2008

[REDACTED]
Association Stéphane Lamart
[REDACTED]

Affaire suivie par :
Cabinet de la Maire –DV/SD/008122- CS 6005
Objet : installation à Montreuil d'un cirque avec animaux

Madame,

J'ai pris connaissance du courrier en date du 17 septembre 2008, par lequel vous m'alertiez sur la présence d'un cirque à Montreuil entre le 14 et le 22 septembre 2008, cirque qui présentait des animaux non domestiques.

Je comprends votre inquiétude quant à la maltraitance subie par ces animaux qu'ils soient sauvages ou domestiques. Malheureusement, l'autorisation d'installation de ce cirque sur la commune de Montreuil avait été donnée par l'ancienne équipe municipale, le 19 décembre 2007, et je n'ai pas eu connaissance en temps utile de la convention signée à cette occasion.

Je tiens à vous assurer que les instructions nécessaires ont été données aux services de la ville pour que les autorisations d'installation soient dorénavant délivrées uniquement aux cirques ne possédant pas d'animaux.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Dominique VOYNET

